

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES « VALLEE DE L'HERAULT »**

BP 15 - 100 chemin Marc Galtier – 34 150 GIGNAC

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de l'Hérault

Séance du 19 décembre 2005

Nombre de membres		
Afférents Au conseil communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
42	42	30

Date de convocation
13 décembre 2005

Date d'affichage

Date de retrait d'affichage

Objet de la délibération

L'an deux mille cinq, le dix neuf décembre à 18h, les membres du Conseil communautaire dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de St Bauzille de la Sylve, sous la présidence de Louis VILLARET, Président.

Présents : M. AGOSTINI Jean André - M. CADILHAC Jean François - Mme MARTIN Françoise - M. DEJEAN Maurice - M. JOVER Jean Marcel - M. LASSALVY Christian - M. POUJOL Robert - M. CALAS Alain - M. VILLARET Louis - M. YVANEZ André - M. ARNAL Richard - M. MANEIRO Charles - M. Claude. CARCELLER - Mme FOURNEL Michèle - M. MATEU Gabriel - M. DONNADIEU Jacques - M. ASENSI Raphaël - M. NOUGAREDE Elie - Mme VIVEN Isabelle - M. TOURET Jean Louis - M. ANDRIEUX Jacques - M. REQUIRAND Daniel - M. ASTIE Michel - M. LAURIAK Gérard - Mme GUERRE Nicole - M. PALOC Eric

Absents excusés : M. DIAZ Manuel - M. SALASC Philippe - M. SIDERIS André - M. GOMEZ René - Mme BARRAL Hélène - M. CABELLO Gérard - M. SANCHEZ Norbert - M. BELLOC Jean Paul - M. ROQUAIN Jean Michel - M. DELFAU Gérard - Mme GERBAL Renée - M. Jean François RUIZ - M. GHIBAUT Jean-Pierre - M. GASTAN François

Absents : - M. PIERRUGUES Georges - M. PONCE Jean Claude
M. Norbert SANCHEZ donne pouvoir à Mme Françoise MARTIN
Mme Hélène BARRAL donne pouvoir à M. Jacques DONNADIEU
M. Jean Paul BELLOC donne pouvoir à M. Jacques ANDRIEUX
M. Jean Pierre GHIBAUT donne pouvoir à M. Michel ASTIE
M. Claude CARCELLER est désigné secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint le Conseil communautaire peut délibérer.

112-2005

Restauration du patrimoine hydraulique – Avenants aux marchés de travaux

Monsieur C. Maneiro, rapporteur, explique que dans le cadre des travaux de restauration du patrimoine hydraulique, la communauté a attribué des marchés de travaux à diverses entreprises par voie d'appel d'offres en décembre 2004 puis de marchés négociés en février 2005.

Monsieur C. Maneiro précise que lors de la réalisation des travaux à Popian, il est apparu nécessaire de réaliser des travaux supplémentaires sur les lots Serrurerie et Peinture :

Lot Serrurerie :

L'entretien de la vanne sur le ruisseau de l'Aurelle dans des conditions de sécurité acceptables pour le personnel a nécessité la création d'un portillon dans le garde corps du pont. Ce portillon doit s'accompagner de 2 marches permettant de descendre au niveau de la vanne en toute sécurité.

Le nettoyage des poutres métalliques soutenant l'élargissement du pont a fait apparaître des zones de corrosion importantes qui nécessitent une consolidation afin d'éviter tout risque ultérieur dans l'usage du pont.

Montant des prestations supplémentaires (HT)	1 375,26 €
Montant initial du marché HT	23 873,29 €
Nouveau montant du marché HT	25 248,55 €
Nouveau montant du marché TTC	30 197,27 €

Lot Peinture :

Il est nécessaire suite à la consolidation des poutres par le lot Serrurerie de prévoir une intervention de mise en peinture anti-rouille.

Montant des prestations supplémentaires (HT)	591,00 €
Montant initial du marché HT	2 264,96 €
Nouveau montant du marché HT	2 855,96 €
Nouveau montant du marché TTC	3 415,73 €

Ces éléments n'étaient pas connus au moment de la consultation des entreprises.

Lot Maçonnerie :

Lors de la réalisation des travaux sur le puits public à Vendémian, une adaptation de l'intervention du maçon a été nécessaire :

- La réfection prévue du réservoir s'avérant trop hasardeuse au vu de l'état des fers, il a été décidé de démolir cet élément
- La reprise des pierres de corniche du puits public n'était pas possible du fait de leur trop grande dégradation (pierre coquillarde très effritée) ; il a été nécessaire de remplacer les pierres de corniche sur 3 des faces du puits.

Montant des prestations supplémentaires (HT)	4 856,12 €
Montant initial du marché HT	221 632,38 €
Nouveau montant du marché HT	226 488,50 €
Nouveau montant du marché TTC	270 880,25 €

Monsieur C. Maneiro ajoute que la Commission d'Appel d'Offres a émis un avis favorable lors de l'analyse de ces avenants le 25 novembre dernier.

Le Conseil, Oüi l'exposé du rapporteur, et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver les avenants des marchés des lots Maçonnerie, Serrurerie et Peinture de restauration du patrimoine hydraulique attribués aux entreprises Muzzarelli, Théron et Escolano,
- d'autoriser le Président à signer les avenants et toutes les pièces afférentes à cette affaire.

Fait à Gignac, le

Le Président

Louis VILLARET